



## **Compte rendu du Conseil Municipal** **du 15 mars 2019**

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Aurélie BONNEFOY, Catherine BOUAMRANE, Marc GAYT, Joseph GIRARD, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Guy MARODON, Louis POMMIER, Jean-Christophe PRORIOL, Alexandra REYNAUD, Gilles TRONCHON et Jean SAVEL.

Date de convocation : 5 mars 2019.

En début de séance, le maire avait demandé à M. Allemand, directeur de la SPL (société publique locale) qui intervient pour le compte des collectivités en appui de leurs projets, de présenter les différentes missions et d'expliquer comment la SPL pourrait aider la commune dans la réalisation de ses projets à venir. La SPL étant une société, il est nécessaire que la commune et la communauté d'Agglomération du Puy délibèrent pour entrer au capital de la SPL. La délibération sera portée lors d'un prochain Conseil.

### **Délibération n°2019-10**

#### **Objet : Désignation du secrétaire de séance.**

Le Maire propose de désigner un élu en « qualité » de secrétaire de séance.  
A l'unanimité Mme Catherine BOUAMRANE est désignée secrétaire de séance.

### **Délibération n°2019-11**

#### **Objet : Adoption du précédent compte rendu.**

Le Maire propose l'adoption du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

A l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2019 est adopté et sera disponible sur le site de la commune.

### **Délibération n°2019-12**

#### **Objet : Remboursement des frais kilométriques des agents recenseurs.**

Le Maire propose aux élus d'attribuer une somme forfaitaire aux 2 agents recenseurs afin de couvrir leurs frais kilométriques.

Après discussion, le maire met cette proposition au vote :

- contre : 4
- abstention : 2
- pour : 8

Avec 8 voix pour, le maire est autorisé à verser à Mme Arzac et à Mme Magne la somme de 50 €.

### **Délibération n°2019-13**

#### **Objet : Durée d'amortissement.**

Le Maire informe les élus que sur proposition du Trésorier, il convient de déterminer la durée d'amortissement des subventions versées aux syndicats, notamment le Syndicat d'énergies et le syndicat des eaux.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité les durées suivantes :

- sur 1 an pour les travaux d'un montant inférieur à 3 000 €
- sur 5 ans pour les travaux d'un montant supérieur à 3 000€.

#### **Délibération n°2019-14**

##### **Objet : Délégation de signature pour les documents d'arpentage.**

Le Maire informe les élus que l'article L.2122-22 du CGCT donne à l'Assemblée la possibilité de déléguer au Maire le soin d'« arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales. »

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner délégation au maire pour arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales, notamment par la signature du document d'arpentage établi par le géomètre-expert dans le cadre d'une procédure de bornage amiable. En cas d'empêchement du Maire, M. Gilles Tronchon bénéficiera de la présente délégation.

#### **Délibération n°2019-15**

##### **Objet : Adhésion au service retraites du CDG : autorisation de signature d'une convention.**

Par délibération du 12 juillet 2007, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire (CDG) a créé un service Assistance Retraites, destiné à remplir, à la place des collectivités, l'ensemble des dossiers relatifs à la CNRACL.

Par délibération du 18 décembre 2018, le conseil d'administration du CDG a modifié la convention relative au service Assistance retraites.

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au CDG. En contrepartie de ce service, et uniquement en cas d'intervention, le CDG demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis :

<b>Objet :</b>	<b>Tarif unitaire</b>
<b>Immatriculation de l'employeur</b>	<b>10 €</b>
<b>Affiliation</b>	<b>10 €</b>
<b>Demande de régularisation de services</b>	<b>70 €</b>
<b>Validation de services de non titulaire</b>	<b>70 €</b>
<b>Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC</b>	<b>70 €</b>
<b>Dossier de liquidation de pension (invalidité, réversion)</b>	<b>50 €</b>
<b>Dossier de liquidation de pension (normale, carrières longues) et entretien retraite agent</b>	<b>50 €</b>
<b>Entretien retraite et simulation de pension</b>	<b>50 €</b>
<b>Dossier de pré-liquidation avec engagement</b>	<b>50 €</b>
<b>Dossier de pré-liquidation (Cohorte) et/ou qualification des comptes individuels retraites</b>	<b>40 €</b>

<b>Correction des Comptes Individuels Retraites</b>	<b>40 €</b>
<b>Correction des anomalies des déclarations individuelles : Par tranche de 3 anomalies</b>	<b>40 €</b>

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 24 et 25 ;

Vu les lois n° 2003-775 du 21 août 2003 et 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites ;

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG n° 2018-27 du 18 décembre 2018,

Considérant que les collectivités ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL, le CDG propose aux collectivités et établissements qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission retraite qui leur incombe en tant qu'employeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL avec le CDG ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

#### **Délibération n°2019-16**

#### **Objet : Bail avec Floriana Bourguignon.**

Le Maire informe le Conseil que Mme Floriana Bourguignon, dans le cadre de sa profession d'infirmière, occupera un local au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie.

Un bail professionnel de 6 ans sera établi avec un loyer de 100 € mensuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer le bail avec Mme Bourguignon ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

#### **Questions diverses :**

##### **✓ CCAS :**

- **Concordia** : il a été décidé la réhabilitation du four au bourg par l'association Concordia, un groupe d'environ 8 jeunes adultes venus de l'international interviendra les 3 premières semaines d'août, ils seront encadrés par Julien Dunis. Ce groupe interviendra pour la réhabilitation du four avec l'aide du service technique de la commune mais il sera également proposé aux jeunes de St Vincent des rencontres afin d'échanger avec les jeunes adultes venus de l'étranger.
- **Repas des aînés** : le traditionnel repas des aînés aura lieu le samedi 4 mai, le repas sera préparé par l'Assemblée et l'animation sera assurée par Juke Box.
- **Formation 1<sup>er</sup> secours** : comme l'an passé, une nouvelle session est proposée gratuitement aux habitants de la commune pour se former aux gestes de 1<sup>er</sup> secours, l'inscription se fait en mairie. Pour avoir lieu le stage devra comporter un minimum de personne.

##### **✓ Cimetière :**

Le Maire présente aux élus les devis reçus pour la création d'un nouveau columbarium et l'agrandissement du cimetière. Au vu des montants, de nouveaux devis seront demandés. Autant pour le columbarium l'investissement est raisonnable autant pour le cimetière, il est indispensable de consulter à nouveau.

✓ **Zones humides et Communes forestières :**

L'Etablissement public Loire a lancé un **inventaire participatif des zones humides** afin de proposer une stratégie d'intervention pour leur protection, préservation et restauration. Il convient de désigner une personne ressource pour chaque commune, sur St Vincent, M. Joseph Girard est ainsi désigné.

Louis Pommier est désigné pour représenter la commune à l'Assemblée Générale constitutive de l'association départementale des **communes forestières de Haute-Loire**.

Ils feront remonter au Conseil les informations recueillis aux cours de ces réunions.

✓ **L'association AAPPMA – la truite de l'Arzon :**

L'association demande la possibilité d'aménager un lieu d'embarquement à La Ribeyre pour les pêcheurs ; les rochers seraient fournis et livrés sur place, l'association demande si possible l'intervention d'un agent municipal avec tractopelle sur une demi-journée. Les travaux se feraient après attache des organismes de réglementation.

✓ **Clic@Rosières :**

Le clic@Rosières propose de travailler sur « la mémoire de la commune de St Vincent » en réalisant un travail de collecte de documents anciens doublé de recherches et de recueil de témoignages. Des ateliers seraient mis en place à Rosières afin d'initier un groupe de 6-8 personnes à la méthodologie de collecte et d'archivage des données pour ensuite réaliser un travail qui pourrait aboutir à une exposition de photos, des articles dans le bulletin municipal ou sur le site internet.

✓ **Réunions de villages :**

Larcenac : le 23 avril à 20h00

Cheyrac : le 14 mai à 20h00

Le Bourg – Chalignac – La Gare : le 28 mai à 20h00

Labroc - Chadouard : le 11 juin à 20h00

Ceneuil : le 18 juin à 20h

✓ **Eaux pluviales :**

Suite à certaines questions concernant les travaux, il est rappelé que la commune qui a la compétence eau pluviale et ayant le matériel pour faire un certain type de travaux interviendrait notamment sur les fossés, les razes... (un gros travail a été fait récemment sur le ruisseau amont de Chalignac, ainsi que des travaux pour faciliter les accès de terrain... )

✓ **Signalisation touristique :**

Les conseillers ont remarqué la pose d'une signalisation touristique. Il s'agit de panneaux d'interprétation et directionnels dans le cadre de Respirando, sont ainsi désormais signalés : l'île de Cheyrac et les étangs du bord de Loire.